

# EUROMED REPORT

Edition no 21

12 décembre 2000

## DÉCLARATION DU CONSEIL EUROPÉEN SUR LE PROCHE-ORIENT

Nice, le 8 décembre 2000

(Presse : 473 - N° 14512/00 - PESC : 188/00)

Le Proche-Orient doit retrouver une perspective de paix.

Nul ne peut se résigner à la violence, à la souffrance des populations, à la haine entre les peuples.

La négociation doit reprendre. À cet égard, l'Union européenne juge nécessaire :

- l'engagement personnel du Premier Ministre israélien et du Président de l'Autorité palestinienne;
- la mise en œuvre intégrale et immédiate des engagements qu'ils ont pris à Charm-El-Cheik et à Gaza;
- des geste concrets de la part des deux parties, y compris en ce qui concerne la renonciation à la violence et, en ce qui concerne Israël, la question de la colonisation;
- la mise en place d'un mécanisme de mesures de confiance;
- le début des travaux sur place de la Commission d'établissement des faits, à laquelle participe, comme représentant de l'Union européenne, M. Solana, Secrétaire général, Haut représentant pour la PESC;
- un accord sur la création d'une mission d'observateurs.

L'Union européenne a des intérêts majeurs au Proche-Orient. Ses positions ont été clairement définies, notamment au Conseil européen de Berlin en mars 1999 et dans la déclaration de l'Union européenne du 12 septembre 2000. Elle est prête à se concerter avec toutes les parties sur les moyens d'atteindre ces objectifs en vue de la reprise de la négociation pour un accord de paix.

# EUROMED REPORT

---

Edition no 21

12 décembre 2000

---